AB/INA

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

promulguant la loi n°035-2017/AN du 23 mai 2017 portant ratification de l'ordonnance n°2016-005/PRES du 10 octobre 2016 portant autorisation de ratification des Accords de prêts d'Istisna'a n° 2UV-0152, de prêt n° 2UV-0153 et de services d'Ijara n° 2UV-0154 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Pensa-Liptougou.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2017-046/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 29 mai 2017 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°035-2017/AN du 23 mai 2017 portant ratification de l'ordonnance n°2016-005/PRES du 10 octobre 2016 portant autorisation de ratification des Accords de prêts d'Istisna'a n° 2UV-0152, de prêt n° 2UV-0153 et de services d'Ijara n° 2UV-0154 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Pensa-Liptougou;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Est promulguée la loi n°035-2017/AN du 23 mai 2017 portant ratification de l'ordonnance n°2016-005/PRES du 10 octobre 2016 portant autorisation de ratification des Accords de prêts d'Istisna'a n° 2UV-0152, de prêt n° 2UV-0153 et de services d'Ijara n° 2UV-0154 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Pensa-Liptougou.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 juin 2017

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°<u>035-2017</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2016-005/PRES DU 10 OCTOBRE 2016
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES
ACCORDS DE PRETS D'ISTISNA'A N°2UV-0152, DE
PRET N°2UV-0153 ET DE SERVICES D'IJARA
N°2UV-0154 CONCLUS LE 17 MAI 2016 A JAKARTA
EN REPUBLIQUE D'INDONESIE ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DEVELOPPEMENT (BID), POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE
PENSA-LIPTOUGOU

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la Résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 mai 2017 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-005/PRES du 10 octobre 2016 portant autorisation de ratification des Accords de prêts d'Istisna'a n° 2UV-0152, de prêt n° 2UV-0153 et de services d'Ijara n° 2UV-0154 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Pensa-Liptougou.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 23 mai 2017

Le Président

Le Secretaire de séance

<u> Blaise SAWADØGO</u>

